DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS

Nombre de membres en exercice : 6
Date de convocation : 18/02/2013

Nombre de membres présents : 6
représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 6

Votes Contre : 0 Pour : 6 Abstention : 0

BUREAU

S E A N C E DU 25 février 2013

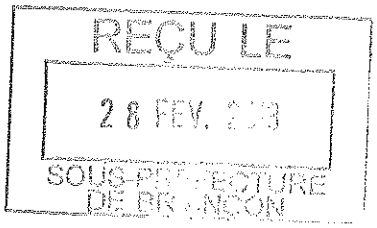

OBJET : 2013 – 11 – Demande de financement : Fonctionnement du réseau des PNR de PACA 2013

Président :
Monsieur Yves GOÏC, présent

Première Vice Présidente, représentant le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
Madame Marie BOUCHEZ, présente

Deuxième Vice Président, représentant le Conseil général des Hautes Alpes :
Monsieur Jean-Louis PONCET, présent

Troisième Vice Président, représentant les Communautés de communes :
Monsieur Christian LAURENS, présent

Quatrième Vice Président, représentant les communes :
Monsieur Luc HERRY, présent

Cinquième Vice Président, représentant les communes :
Monsieur Henri HUBERT, présent

DELIBERATION 2013 – 11 – Demande de financement : Fonctionnement du réseau des PNR de PACA 2013

Vu :

- La délibération cadre de la Région du 24 juin 2011 qui précise les orientations stratégiques pour un nouveau conventionnement d'objectifs avec les Parcs naturels régionaux ;
- La convention d'objectifs 2012 2014 Etat Région Département Parc naturel régional du Queyras et notamment son article 3 « volets d'intervention / organisation » volet 2 « l'action en réseau des Parcs naturels régionaux et les actions inter parcs innovantes et transférables. »

Considérant :

- La volonté de mettre en place un réseau des Parcs de PACA dans le cadre de la convention d'objectifs 2012 2014 Etat Région Département Parc naturel régional du Queyras ;
- Les objectifs assignés à ce réseau :
  - Construire une identité commune en se rassemblant, en affirmant leur rôle et leur place dans les politiques publiques d'aménagement et de développement.
  - Concevoir et mettre en œuvre des projets communs pour expérimenter et accroître l'efficacité des politiques publiques.
  - Partager l'expérience avec les autres territoires des régions et états limitrophes de PACA.
  - Mutualiser les moyens humains.
- La désignation du Parc naturel régional du Queyras comme Parc référent de ce réseau, ce qui implique qu'il en gère l'animation et le fonctionnement.
- Le soutien qu'apporte la Région à la mise en place de ce réseau au niveau du fonctionnement.
- Le bilan positif produit par le réseau à l'issue de l'exercice 2012.

Le Bureau, réuni le 25 février 2013, après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter l'aide de la Région pour la deuxième année de fonctionnement du réseau des Parcs de Provence Alpes Côte d'Azur ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles		**Recettes prévisionnelles**	
Frais techniques liés à la mission (tel, déplacements, entretien véhicule, informatique, secrétariat …)	10 000	Région PACA	40 000
Frais d'études (	15 000		
Organisation d'actions d'animation du réseau (Université des Parcs, plaquette de présentation, fiches pratiques, actions de promotion …)	15 000		
Coût total	**40 000**	**Coût total**	**40 000**

- D'autoriser le Président ou le Directeur à prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents requis ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

SYNDICAT MIXTE * PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS *

Le Président,
Yves GOÏC